

Liberté Égalité Fraternité



COMPRENDRE LA TRAJECTOIRE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



En France métropolitaine, le réchauffement a déjà atteint 1,7°C sur la dernière décennie par rapport à la période 1850-1900, avec une hausse plus forte l'été. Les effets du changement climatique (précipitations extrêmes, vagues de chaleur, sécheresses, feux de forêt...), déjà à l'œuvre sur tout le territoire, vont se poursuivre. En parallèle de nos efforts pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre, il est donc nécessaire de s'adapter, c'est-à-dire de se préparer et d'anticiper les risques liés au changement climatique. Christophe Béchu a lancé un appel collectif pour l'adaptation. Grâce à l'adoption d'une trajectoire de référence à +4°C en mai 2023, la France a la capacité de s'adapter.



La trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) doit assurer la cohérence des actions d'adaptation menées en France. Elle permettra de faire évoluer les référentiels, normes et réglementations techniques dans tous les secteurs (bâtiment, transport, énergie, risques naturels...) et d'accompagner l'adaptation des collectivités et de l'activité économique. La TRACC servira de socle à la définition des actions du 3° Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC).

COMMENT A-T-ELLE ÉTÉ ÉLABORÉE ?

Elle se base sur les travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui indiquent que les politiques actuelles nous mèneraient à un réchauffement mondial d'environ 3°C d'ici la fin du siècle, ce qui correspond à un réchauffement moyen de 4°C en France métropolitaine. Ce scénario a été soumis à consultation du public du 23 mai au 15 septembre 2023. Au total, 1124 contributions, dont celles de services et opérateurs de l'État, de fédérations d'entreprises..., ont été reçues. Elles expriment un soutien fort des Français envers cette proposition.



La TRACC a vocation à être utilisée dans tous les secteurs, à tous les niveaux et dans tous les territoires. Elle sera intégrée à terme dans l'ensemble des documents territoriaux de planification et servira de base aux études de vulnérabilité qui seront réalisées pour chaque secteur économique afin d'élaborer des plans d'adaptation au changement climatique.



Dans le scénario retenu, le réchauffement continue d'augmenter et se stabilise à +3°C en 2100 par rapport à l'ère préindustrielle, soit environ +4°C en moyenne sur la France métropolitaine. Ce scénario correspond à la poursuite des politiques mondiales existantes, sans mesures additionnelles.





— Températures :

jusqu'à deux mois de canicule et 40 à 50 nuits tropicales en ville dans le Nord (90 dans les zones les plus exposées dans le Sud) par an.

— Cycle de l'eau :

contraste exacerbé entre le cumul de précipitations au Nord et au Sud, plus d'un mois de sécheresse estivale dans la moitié sud et la façade ouest, disparition de la quasi-totalité des glaciers français, multiplication des pénuries d'eau (fortes tensions sur l'agriculture et la forêt), augmentation de la fréquence des inondations (fort impact sur l'aménagement du territoire, les capacités assurantielles, la sécurité des personnes...).

— Effets territoriaux :

risques importants sur tous les bâtiments, les infrastructures de transport et les réseaux d'énergie, d'eau et de télécommunications, effets marqués sur les zones côtières (érosion du trait de côte, submersions marines).



